

Rapport de la Commission gestion-finances concernant le préavis N° 05/2025

Participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en complexe sportif régional « Quatre-saisons »

La Commission s'est réunie les 6 et 13 novembre 2025 pour examiner le préavis et rédiger ce rapport.

Personnes présentes	6.11.2025	13.11.2025
M. Yan Borboën	X	X
M. Alan Carleton	Excusé	Excusé
M. Raphaël Conus	X	X
Mme Catherine Jaquier	X	X
M. Joseph Lasser	X	X
M. Pierre-Yves André (Supp)	Excusé	X

Le 13 novembre, la Commission gestion-finances a reçu Monsieur Monnin, Syndic et Municipal des finances, pour répondre aux questions sur ce préavis.

1 Préambule

Le préavis 5/2025 concerne la participation de la commune de Denges au financement du projet d'assainissement et de transformation de la patinoire de Morges en complexe sportif régional.

2 Analyse du préavis

Le projet vise à moderniser la patinoire, seule infrastructure de sports de glace du district, fréquentée par 23'000 personnes et 5'000 à 6'000 élèves chaque année. Il prévoit un assainissement énergétique, la création d'espaces sportifs supplémentaires et une transformation en complexe quatre-saisons. Coût total : 17,19 millions CHF (net après subventions : 14,115 millions CHF).

Pour Denges, la participation s'élèverait à 163'890 CHF, soit une contribution annuelle de 5'463 CHF sur 30 ans, calculée sur la base d'un montant forfaitaire par habitant pour les communes situées à moins de 10 km de Morges. Ce montant, de 5'643 CHF, qui restera stable même en cas d'augmentation de la population, sera intégré au budget à partir de 2027 au plus tôt, sous réserve de la finalisation du chantier.

En comparaison avec les comptes 2024 et le total des charges de 9,13 Mio CHF, cette dépense correspond à moins de 0,06 % des charges.

Si la commune participe à ce projet, les habitants seront conviés à une journée de découverte lors de l'inauguration, et un tarif préférentiel sur les abonnements sera proposé aux résidents de Denges.

3 Conclusion

La Commission gestion-finances estime que son impact financier est limité et maîtrisable et propose au Conseil communal d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la Commission gestion-finances

Yan Borboën
Président

Denges, le 24 novembre 2025

Annexe :

- Questions et réponses concernant le préavis 5/2025

2. Préavis 05/2025 – Patinoire de Morges

Objet : Participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en complexe sportif régional Quatre saisons, selon le système de financement régional.

Question

La commune bénéficie-t-elle d'un abonnement annuel utilisable par les habitants (Une entrée par jour) ou d'une entrée à la patinoire par personne chaque année ?

Réponse

Non, mais par contre une tarif spécial (plus avantageux) sera réservé à la population des communes contributrices sur les abonnements.

Question

Notre contribution financière va-t-elle augmenter ou rester stable avec la croissance de la population au cours des 30 prochaines années ?

Réponse

Le montant est définitif et en cas d'acceptation du préavis, le montant annuel de CHF 5'463.00 sera porté au budget annuel des 2027 pour une durée de 30 années.